

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 11/2017

Rabat, le 28/6/2017

## Bilan des contrôles des produits alimentaires réalisés par l'ONSSA durant le mois sacré de ramadan 1438 (2017)

Les services de contrôle de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont renforcé durant le mois sacré de ramadan 1348 leurs actions de contrôle sanitaire des produits alimentaires largement consommés afin de protéger la santé du consommateur.

Les actions de contrôle réalisées en commission mixtes provinciales ou par les services de l'ONSSA seuls ont concerné **77.200 tonnes (t)** de produits alimentaires d'origine animale et végétale (soit 13% de moins par rapport au Ramadan précédant) et ont abouti au retrait du circuit de commercialisation de **233 t** de produits impropres à la consommation soit **0,3 %** du total contrôlé.

Ainsi, sur le marché local, les services de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **15.460** visites d'inspections, dont **9.800** en commissions mixtes. **1.173** prélèvements d'échantillons ont été opérés aux fins d'analyses soit **45%** de plus par rapport au Ramadan de l'année dernière ; et **106** procès-verbaux de constatations directes d'infraction ont été établis et transmis au parquet pour jugement.

En outre, **23.450 actions quotidiennes de sensibilisation** en matière d'entreposage des produits alimentaires, du respect des conditions d'hygiène, d'étiquetage et de présentation des produits alimentaires ont été également menées au profit des consommateurs et des opérateurs durant ce premier tiers du mois sacré du Ramadan.

Les produits impropres à la consommation saisis et détruits ont concerné notamment les viandes rouges et blanches (**133 t**), les produits de la pêche (**38 t**), les produits de la minoterie (**23 t**), les produits laitiers (**14 t**), les jus et boissons (**5 t**), le concentré tomate (**4 t**) les dattes (**3 t**) et autres produits alimentaires (**13t**).

A l'importation, **188.400 t** de divers produits alimentaires ont fait l'objet de contrôle par les services compétents de l'Office aux différents postes frontaliers. A l'issue de ces contrôles, **76 t** ont été refoulés pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

Il est à signaler que grâce à la vigilance et le renforcement du contrôle avant et durant le mois de ramadan 1438, les quantités saisies durant ce mois ont enregistré un recul de **33%** par rapport à celles du mois de ramadan de l'année dernière (338 T).

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créé par la loi n°25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537676554 / GSM:06 73 99 78 38

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)